

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 328

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

328

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 328 4 septembre 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
jusqu'à fin 1976 : 50 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Philippe Abravenel
Jacques Meylan
Jean Meylan
Pierre Moor
Victor Ruffy
Danielle Yersin

La réalité du pouvoir communal

La commune en Suisse : le sujet peut paraître déjà très connu, rebattu même ! Il s'agit tout de même de l'institution politique la plus proche et la plus accessible au citoyen. Il nous semble malgré tout utile et indispensable d'en évoquer certains aspects, d'en faire la critique et l'analyse en un temps où le rôle des pouvoirs locaux est remis en question dans de nombreux domaines, particulièrement sur le point controversé de l'aménagement du territoire.

Une première approche laisse songeur : l'extraordinaire diversité et complexité du système helvétique est impressionnante ; d'où la nécessité d'en donner une image même générale et de s'interroger sur les possibilités de réorganisation.

Ensuite, les contours de l'objet « commune » sont flous. A propos des compétences de la commune par exemple, des milieux politiques opposés se réfèrent à l'autonomie communale comme à un dogme, sans se poser la question de sa nature et de son contenu.

Or, il est clair que l'autonomie communale ne peut avoir le même sens pour la droite et la gauche, pour les possédants ou les travailleurs, et leurs représentants. Pour la droite, qui en fait l'un de ses thèmes électoraux favoris, elle signifie en fait la liberté d'utiliser ces diversités de réglementations municipales, notamment en matière de police des constructions ou d'imposition locale, pour en tirer le maximum de profits individuels. La mosaïque communale helvétique facilite les possibilités de chantage des nantis : combien d'exemples de contribuables fortunés qui négocient le montant de leurs impôts au mépris de la législation fiscale, combien de promoteurs et autres spéculateurs qui obtiennent des dérogations, tout cela à cause de la faiblesse, voire de la complicité, d'autorités municipales qui croient ainsi défendre l'intérêt général de leur commu-

nauté locale, mais qui n'embrassent que le vent de solutions à court terme.

A la décharge de ces autorités, le fait que le système place les communes en position d'âpre concurrence : la plupart partent à la chasse à l'expansion en investissant à tour de bras ; mais combien reviennent bredouilles de leurs expéditions !

Car, les communes ne sont plus maîtresses de leur développement. Réglementées, contrôlées, subventionnées toujours davantage par un Etat lui-même instrument de groupes de pression qui œuvrent à l'échelle nationale et internationale, les communes deviennent de simples courroies de transmission de la mécanique sociale.

De ce constat d'un système communal qui favorise les inégalités de traitement entre les citoyens, qui laisse le champ libre à la minorité des possédants d'imposer leur loi en profitant de l'hétérogénéité de l'institution, faut-il souhaiter la suppression de la commune telle qu'elle existe actuellement dans notre pays ? Si oui, par quoi la remplacer ?

Pour notre part, nous sommes persuadés de la nécessité de conserver une instance de décision locale pour les affaires locales. Dans les circons-

● SUITE EN DERNIÈRE PAGE

DANS CE NUMÉRO

Avec le présent numéro, entièrement consacré au « pouvoir communal », et rédigé par le groupe vaudois de DP, nous reprenons notre rythme hebdomadaire. Cet essai de cahier spécial devrait être suivi, au cours de l'année, par d'autres tentatives du même genre. Si nous avons choisi, pour débiter cette série, d'analyser la « commune » (la régionalisation sera traitée à part), c'est qu'une question nous intéresse : le système communal traditionnel stérilise-t-il la participation des Suisses à la vie publique ? D'où les chapitres suivants, indispensables :

Pp. 2/3 : Diversité et disparités : la mosaïque helvétique — De la gestion à la planification et à l'équipement ; pp. 4/5 : Inégalités numériques, fiscales, scolaires, culturelles... — Harmonisation fiscale : la responsabilité des cantons ; pp. 6/7 : Réorganisation des pouvoirs communaux — Autonomie : à chacun sa part de gâteau ; p. 8 : Les tâches communales.